



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud Artois

COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2021-01

Tularémie :



Attention à la tularémie, maladie transmise par les animaux sauvages



La **tularémie** est une maladie infectieuse. La bactérie se transmet à l'homme par contact avec des animaux sauvages, **en particulier le lièvre, par piqûre ou via un environnement contaminé.**

. Elle est liée à une bactérie *Francisella tularensis*. Les lièvres, les tiques mais aussi les rongeurs comme les rats, souris, écureuils, peuvent en être porteurs. A moindre risque, un animal domestique peut être contaminé. La maladie ne se transmet pas d'homme à homme. »

Comment l'homme peut être contaminé ? Les agences sanitaires sont vigilantes car le nombre de personnes atteintes est en hausse.

La contamination peut prendre différentes formes. « Par morsure de l'animal contaminé ou simple contact, c'est pour cela que l'on déconseille de toucher un lièvre mort L'homme peut aussi l'ingérer s'il consomme de l'eau ou un aliment contaminé, ou l'inhaler avec une poussière de litière ou des céréales. »

Des cadavres de lièvre ont été découverts récemment sur le territoire de Sully. Ils ont été analysés et le verdict est tombé, c'est la tularémie.

Aussi il est important, sauf nécessité professionnelle, d'éviter tout contact direct avec un animal sauvage qu'il soit vivant ou mort.

La campagne de vaccination anti-COVID:



Elle est ouverte depuis le 18 janvier à l'ensemble des personnes âgées de plus de 75 ans et aux personnes vulnérables à très haut risque.

La vaccination est recommandée mais pas obligatoire.

Comment prendre rendez-vous : 03 92 04 34 71, plate-forme ouverte 7j/7 de 8h à 18h ou en se connectant à www.sante.fr

Il est très difficile d'avoir un rendez-vous actuellement, et s'il n'y a plus de créneau disponible dans le centre de votre choix, les demandeurs seront inscrits sur liste d'attente et recontactés dès que possible. Il faut être patient pour obtenir un créneau.

Prenez bien soin de vous.

Assistante sociale :



En cette période de crise sanitaire, le service d'assistante sociale ne fait plus de permanence.

Il faut téléphoner à la MDS (maison du département solidarité) à Bapaume 34 Faubourg de Péronne au 03 21 50 58 30 pour avoir un rendez-vous.

questionnaire



Avec la Communauté de Communes du Sud Artois

Si vous le voulez, vous trouverez ci-joint un flyer qui vous explique comment le remplir. Vous pouvez venir en chercher un exemplaire en mairie aux heures de permanences.

Ce questionnaire est lancé à destination des habitants de la Communauté de Communes du Sud -Artois dans le but d'identifier au mieux leurs besoins. Soyez nombreux à y répondre, il y va des équipements futurs de la commune et de la CCSA

les francas

L'éducation en mouvement !

Les Francas du Pas-de-Calais proposent aux jeunes dès 13 ans de s'engager sur le dispositif « Adolescent Accompagnateur d'Enfants » dit ADOAC; vous trouverez en pièce jointe l'affiche de



promotion.

Information jeunesse en hauts de France :



Vous avez besoin d'une information fiable et à jour sur l'ensemble des thématiques qui concernent les jeunes , toute l'information jeunesse est sur

ij-hdf.fr

Le conseil départemental recrute des assistants familiaux

Voir le flyer

Le maire, Georgette Mikolajczak

6 Rue Haute
62111 Sailly-au-Bois
Tel : 03 21 24 81 38

mairie-saillyaubois62@orange.fr

IPNS